Géobiologie

Initiations à la géobiologie et approfondissement pour les productions végétales

Objectifs

Identifier, comprendre et savoir interpréter les différentes perturbations électromagnétiques d'un lieu pour mettre en place d'éventuelles mesures correctives. Connaître les techniques pour lutter contre les pollutions électromagnétiques en production

Pré-requis

aucun !

Contenu

Déroulé :
1er et 2ème jour : Initiations aux fondamentaux de la géobiologie
Chez Charlène Blin, aux Claux (15400)
Pouvoir identifier les perturbations naturelles d'un milieu.
Les réseaux telluriques et leurs conséquences.
Notion d'ambiances, d'électricité et de champs magnétiques.
Mise en pratique : étude sur plan puis sur site.
Présentation et utilisation des outils de détection
Intervenant : Jean-Baptiste Dessallien, formateur en géobiologie.

3ème jour : appliquer la détection des perturbations et les outils correctifs aux productions végétales
Lieu : à définir, si certains sont intéressés pour accueillir la formation n'hésitez pas à nous contacter.
Date : à l'été 2014

Intervenant : formateur en géobiologie appliquée aux productions végétales

Infos complémentaires

CANT'ADEAR
POUR UNE
AGRICULTURE
PAYSANNE

Durée de la formation 2 jour(s)
Date limite d'inscription 01/05/2014

Tarifs

Adhérent 0€
Non adhérent 25€
gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA
tarifs ci-dessus valables pour les personnes financées par VIVEA. Nous contacter pour les personnes non éligibles VIVEA

Plus de renseignements

Antoine Teurnier
cantadear@orange.fr
ADEAR Cantal
7 place de la Paix
15000 AURILLAC

15000
AURILLAC
Tel. 09 61 27 39 06
Fax. 04 71 43 30 50

Taux de satisfaction : %

Repas : apportez un pique-nique à partager !

ⓘ **Modalités d'accès :**

Dates, lieux et intervenants

05 mai 2014 09:30 - 17:30 (7hrs)	Fontouneyre 15400 Le Claux	Jean-Baptiste Dessallien, formateur en géobiologie
06 mai 2014 09:30 - 17:30 (7hrs)	Fontouneyre 15400 Le Claux	Jean-Baptiste Dessallien, formateur en géobiologie

Financeur(s)

Datar Massif central
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
vivea Fonds pour la formation des Entrepreneurs du Vivant

Bulletin d'inscription

Nom _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ Prenom _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
_

Adresse _

_ _

Courriel _

Téléphone _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à
CantADEAR

Financer sa formation

Le crédit d'impôt formation
Les entreprises imposées d'après leur bénéfice réel peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt calculé sur les dépenses engagées pour la formation de leurs dirigeants. Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaire du SMIC dans la limite de 40h/année civile/entreprise.
Pour en bénéficier : lors de votre déclaration d'impôts, renseigner la déclaration spéciale
(formulaire 2079-FCE-SD téléchargeable sur www.impots.gouv.fr) et reporter le montant de crédit d'impôt sur l'imprimé de la déclaration. Déposer cette déclaration à la direction générale des impôts. L'attestation de présence remise par l'association en fin de formation est à conserver, elle vous servira de pièce justificative.

8 place de la Paix
15000 Aurillac

Le service de remplacement
La participation à des formations vous donne droit au service de remplacement et à une aide diminuant le coût de la journée de remplacement. Pour cela, il faut être adhérent au service de remplacement et être remplacé dans les trois mois qui suivent l'absence. L'attestation de présence à la formation vous servira de pièce justificative.

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)